



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision

Question écrite n° 49407

### Texte de la question

Le métissage culturel et ethnique qui fait la force de notre République est encore bien peu présent au sein des programmes télévisés. En effet, force est de constater que bien peu de professionnels du petit écran issus des minorités diverses et variées présentes dans notre pays sont mis sur le devant de la scène. Cela est flagrant sur toutes les chaînes, qu'elles soient publiques ou privées. Au regard de la nécessaire politique d'intégration à laquelle aspirent ces personnes, et de l'indispensable acceptation de l'autre qui doit prévaloir dans notre société, cette situation ne paraît plus acceptable. Compte tenu de ce constat, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin que le paysage audiovisuel français dans toutes ses composantes fasse rapidement une place plus importante et appréciable à nos concitoyens issus de l'immigration au sein des divers programmes télévisés.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a attiré l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la représentativité, à l'antenne des chaînes de télévision, des minorités visibles présentes dans la société française. Le colloque organisé le 26 avril 2004 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Haut Conseil à l'intégration (HCI) a donné lieu au constat qu'une meilleure représentation de ces personnes dans les médias est nécessaire et doit constituer un objectif pour chaque diffuseur. Le CSA avait déjà négocié dans ce sens, en 2001, une modification des conventions signées avec les chaînes privées, en introduisant des stipulations qui encouragent la promotion « des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République » et visent à permettre, dans la représentation à l'antenne, la prise en compte de « la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale ». Concernant les chaînes publiques, le Premier ministre, en réunissant le comité interministériel pour l'intégration le 10 avril 2003, a défini un ensemble d'actions, dont l'une consiste à « inviter la télévision publique à témoigner de la diversité des composantes constitutives de la société française ». C'est ainsi que France Télévisions a mis en place un plan d'action pour l'amélioration de l'expression et de la diversité sur les antennes et dans les programmes du groupe. Ces orientations ont effectivement été mises en oeuvre, permettant, d'une part, l'installation durable à l'antenne de certains programmes offrant une représentation fédératrice des populations issues de l'immigration ou de héros récurrents, issus de ces populations, tel que « Fabien Cosma » et, d'autre part, le renforcement du traitement du thème de l'intégration. Dans la même ligne, le Gouvernement étudie la suite à donner aux recommandations du CSA, qui a souhaité la modification des cahiers des missions et des charges des chaînes du service public, afin d'y introduire des dispositions identiques à celles négociées en 2001 avec les chaînes privées. Le Gouvernement s'appuiera sur l'avis demandé par le Premier ministre au HCI, portant sur la diversité culturelle dans les médias, qui doit être rendu dans les prochaines semaines.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 49407

**Rubrique** : Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 26 octobre 2004, page 8237

**Réponse publiée le** : 14 décembre 2004, page 9917